

Partie1 A renvoyer à : Association Parallèles - 9 rue Gambetta – 83310 COGOLIN (Tel : +33(0)6 12 79 19 20)

VOS COORDONNEES

VOTRE SOCIETE :

Raison Sociale : _____

Nom Commercial : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____

Ville : _____

N° de SIRET : _____

Téléphone : _____

Fax : _____

E-mail : _____

Site Web : _____

Adresse de facturation (si différente de la Raison Sociale) :

INTERLOCUTEUR* :

NOM : _____

Prénom : _____

Téléphone direct / Portable : _____

E-mail : _____

**Toutes informations concernant votre participation seront envoyées à cette personne.*

VOTRE SECTEUR D'ACTIVITE* :

A préciser svp :

FORMULAIRE EXPOSANTS
« Parallèles Tour 2012 »

Partie3 A renvoyer à : Association Parallèles - 9 rue Gambetta – 83310 COGOLIN (Tel : +33(0)6 12 79 19 20)

ADHESION ET STANDS

OBLIGATOIRE POUR CHAQUE RESERVATION

Inclus 10 invitations (pass), élaboration du plan de salle avec votre nom, 2 badges exposants

1. Frais de dossier _____ x 75 €/dossier (HT) = 75 €
 2. Electricité : consommation incluse _____ x 50 €/1000W (HT) = 50 €
 Option supplément : raccordement électrique multiprise sur le stand débit 1KW maxi x 50 €/kW (HT) =

STAND TYPE « A » (voir plan en annexe) – 50€/m²

Stand en périphérie hauteur 2,20m avec cloisons « blanche » ou « mélaminée miel » sur le fond et les côtés : Inclus montage et démontage du stand, 1 enseigne à votre nom format 30 x 40cm - lettrage noir sur fond blanc, 1 table (1,70m x 0,70m), 2 chaises et éclairage par spot encastré. – Profondeur 1 m – Largeur 3m minimum (**3m² minimum soit 150 € (HT)**)

> Location au mètre courant (prof. 1m) – 3m minimum _____ x 47,50 €/m ct (HT) =

STAND TYPE « B » (voir plan en annexe) – entre 70€/m² et 80€/m²

Stand « clé en main » hauteur 2,50 m au centre de la salle sur moquette violine avec cloisons « blanches ou mélaminée miel ». Inclus montage et démontage du stand, 1 enseigne à votre nom format 30 x 40cm - lettrage noir sur fond blanc, 2 chaises et 2 spots et 1 table - 2 formats possibles (entourez le format désiré) **170 x 70** | **110 x 80**

- > Location stand « clé en main » (2m x 3m) – 6m² _____ x 420 €/stand (HT) =€
 > Location stand « clé en main » (2m x 4m) – 8m² _____ x 560 €/stand (HT) =€
 > Location stand « clé en main » (3m x 3m) – 9m² _____ x 630 €/stand (HT) =€

→ Si l'organisateur vous a accordé une remise « **Spéciale Invités** » cochez cette case _____

MATÉRIEL SUPPLÉMENTAIRE A LA CARTE

- > Location de table(s) supplémentaire(s) (170m x 70cm) _____ x 12 €/table (HT) =€
 > Location de table(s) supplémentaire(s) (110m x 80cm) _____ x 12 €/table (HT) =€
 > Location de chaise(s) supplémentaire(s) _____ x 3 €/chaise (HT) =€
 > Mobilier supplémentaire en option (voir feuille en annexe) _____ =

Veuillez indiquer le(s) n° de stand(s) par ordre de préférence (sous réserve de disponibilité)

ACOMPTÉ A PAYER LORS DE LA RESERVATION = 30% du TOTAL TVAC

TOTAL HT = €

TOTAL ACCOMPTÉ = €

Le choix du/des stand(s) sera attribué en fonction de la date de réception de l'acompte.

> Pour que la réservation soit prise en compte : **Acompte de 30% lors de la réservation.**

> **Solde restant dû au plus tard le 10 octobre 2012.**

ATTENTION ! LE STAND NE SERA ATTRIBUÉ QU'APRÈS PAIEMENT INTÉGRAL DE LA LOCATION

Partie 4 A renvoyer à : Association Parallèles - 9 rue Gambetta – 83310 COGOLIN (Tel : +33(0)6 12 79 19 20)

RESERVATION D'UN ESPACE CONFERENCE (GRATUIT)

Vendredi 26 - Samedi 27 & Dimanche 28 Octobre 2012 de 10h à 18h15

Si vous désirez présenter une conférence, nous nous efforcerons de satisfaire votre demande dans la mesure du possible. Afin de respecter le planning, nous demandons aux orateurs de prévoir des exposés dont la durée ne dépasse pas 1heure. Veuillez marquer d'une croix le(s) jour(s) et heure(s) souhaité(s).

	10h00 / 11h00	11h15 / 12h15	13h30 / 14h30	14h45 / 15h45	16h00 / 17h00	17h15 / 18h15	Projection multimédia souhaitée	
Vendredi 26							<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Samedi 27							<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Dimanche 28							<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non

Nom du conférencier : Gsm :
Titre de la conférence :

.....
*L'attribution d'un temps de conférence sera enregistrée en fonction de la date de réception du formulaire d'inscription.
Seuls les exposants qui y ont été réservé un emplacement au salon « PARALLÈLE » ont la possibilité de présenter une conférence
sauf accord préalable de l'organisateur.*

> SUPPORTS PUBLICITAIRES GRATUITS

> Je participe à la publicité et je souhaite obtenir gratuitement :
..... Affiches A3 - Affiches A4 - Flyers

> INVITATIONS SUPPLEMENTAIRES GRATUITES

> Je souhaite obtenir invitation et m'engage à payer 5 € pour chaque invitation à votre nom présenté aux entrées.

Cachet de l'entreprise s'il y a lieu :

Ayant pris connaissance du règlement de participation ci-joint qu'il accepte sans réserve,

Fait à, le / / 2012

Signature du responsable :

FORMULAIRE EXPOSANTS MOBILIER SUPPLEMENTAIRE

TOTAL HT direct prestataires = €
(Total à reporter page 3)

> **MOBILIER SUPPLÉMENTAIRE EN OPTION** (Total à reporter page 1)

Désignation dotation	PU HT	
	PRIX IG	PRIX LOC
Chaise conférence assise PVC noire pieds chromés	5.00 €	5.00 €
Table rectangulaire noire 4 pieds - dimensions 110 x 70 ht 75 cm	58.00 €	32.00 €
Corbeille à papier noire	5.00 €	5.00 €
Porte manteau sur pied Elégance	41.00 €	30.00 €
Table basse ronde – diamètre 70 cm	42.00 €	26.00 €
Présentoir à document (format A4) sur pied	45.00 €	30.00 €
Tabouret d'hôtesse haut avec dossier, assise noire	30.00 €	19.00 €
Chauffeuse ronde cuir noire	55.00 €	40.00 €
Comptoir d'accueil 100 x 400 x ht 115 cm avec rangement arrière	95.00 €	55.00 €
Réfrigérateur 140 L	75.00 €	50.00 €
Porte manteau sur pied	41.00 €	30.00 €



1. DEFINITION

Le présent règlement définit par « exposant » l'exposant lui-même et la société dont les références se trouvent sur le bon de commande, ses employés, préposés ou mandataires et par l'organisateur, « L'ASSOCIATION PARALLELES »

2. ADMISSION

Les stands sont soit loués, soit mis à disposition de l'expert praticien ayant une activité et une éthique compatible avec les critères du « Parallèles Tour ». L'organisateur se réserve le droit d'accepter ou de refuser toute demande de participation. De même l'organisateur peut à tout moment annuler une demande qu'il aurait acceptée ultérieurement. Le refus ou l'annulation d'une demande de participation ne donne lieu au paiement d'aucune indemnité autre que le remboursement intégral des arrhes versées.

3. RESERVATION

Toute réservation doit être faite via le formulaire distribué par l'organisateur. Toute réservation implique le paiement correspondant dans les délais fixés, suivant les formules décrites dans le formulaire de réservation.

Les stands sont attribués au fur et à mesure et en fonction des accords obtenus avec les Invités de L'ASSOCIATION PARALLELES (prioritaires sur les exposants). L'attribution sera définitive dès réception des frais d'inscription engageant l'invité de sa présence ainsi que l'exposant. La réservation étant personnelle, aucune modification de locataire ou d'occupant ne peut se faire sans l'accord écrit de l'organisateur.

4. PAIEMENT

Toute réservation implique le paiement intégral de la totalité du montant prévu.

Aucun montant ne sera remboursé exposant à l'exposant ou l'invité qui viendrait à se désister pour quel motif que ce soit.

Un acompte de 50 % est à verser pour les exposants non invités, lors de la réservation du stand. Après réception de l'acompte, une confirmation de réservation accompagnée de la facture sera envoyée au nom et adresse mentionnés dans le dossier exposant.

Le solde sera payé au plus tard à la date mentionnée sur le formulaire de réservation. L'exposant ne peut disposer de son stand que moyennant le paiement total de toutes les factures envoyées.

5. PLAN DE PLACEMENT

L'organisateur s'efforcera de satisfaire les demandes de localisation au fur et à mesure des réservations et de leur ordre d'arrivée. En aucun cas, l'organisateur ne serait tenu par une allocation déterminée.

6. PRODUITS ET SERVICES

Les exposants sont censés posséder les droits et autorisations nécessaires à la présentation des produits et services exposés sur leur stand. L'organisateur n'assumera aucune responsabilité à ce sujet, pas même en cas de concurrence déloyale entre exposants ou à l'égard des tiers.

7. PRODUITS EXCLUS

Aucun produit toxique ou explosif ou d'une dangerosité similaire ne peut être introduit sur le salon.

8. AMENAGEMENT

L'organisateur se réserve le droit de refuser tout matériel et/ou mobilier dont l'état et/ou la présentation seraient de nature à déprécier l'allure visuelle générale du salon. En outre l'organisateur peut faire meubler et/ou aménager par ses propres services et aux frais de l'exposant, le stand de ce dernier qui ne serait pas aménagé suivant l'esthétique générale demandé.

9. PRESENCE AU STAND

Les exposants s'obligent dans leur propre intérêt, à maintenir une présence en permanence sur le stand, pendant les heures d'ouverture de la manifestation, soit une personne déléguée pour recevoir et renseigner les visiteurs lors d'une conférence faite par ce dernier.

10. LE NETTOYAGE

La couche de protection des moquettes sera enlevée par les soins de l'exposant sur son stand. Avant l'ouverture du salon pour les visiteurs ainsi qu'après chaque fermeture du soir, les allées seront nettoyées par les soins de l'organisateur.

Les exposants déposeront leurs sacs poubelles dans les allées, chaque soir au moment de la fermeture. Leur enlèvement se fera par les soins de l'organisateur. L'entretien du stand peut être réalisé par l'organisateur moyennant paiement et sur demande.

11. DEMONTAGE

Sauf autorisation écrite de l'organisateur, aucun exposant ne peut procéder au démontage, même partiel, de son stand avant le jour et l'heure indiquée dans la confirmation de réservation, et donc -au plus tôt- 5 minutes après la fermeture officielle du salon. Par ailleurs les emplacements doivent être vidés et nettoyés à la date prévue. Passé ce délai, l'organisateur procédera à l'évacuation de tout matériel ou marchandise restant ainsi qu'à la remise en état des lieux et ce aux risques et périls de l'exposant et à ses frais. L'organisateur n'aura aucune formalité judiciaire à remplir à cet égard.

12. RESPONSABILITES ET ASSURANCES

L'organisateur assure en incendie, tant pour son compte que pour celui des exposants, le matériel du stand (structure) et le mobilier mis à disposition.

L'organisateur décline toute responsabilité, notamment celle qui concerne toute faute ou dommage provoqué par un membre du personnel de la société organisatrice, ainsi que tout dommage ou vol qui pourrait survenir au matériel exposé, pour quelque raison que ce soit.

Chaque exposant est invité à contracter une assurance vol et incendie couvrant son matériel et surtout à prendre les dispositions nécessaires pour mettre en sécurité tout objet de valeur.

L'exposant doit prévoir une clause d'abandon de recours contre l'organisateur et les occupants du centre Maurin des Maures. Un gardiennage sera assuré durant les heures de fermeture du salon.

13. REGLEMENT

Suite à l'envoi du formulaire d'inscription, complété et signé, le souscripteur s'engage à respecter toutes les clauses, quelles qu'elles soient du présent règlement. L'organisateur est le seul juge des mesures à prendre en ce qui concerne l'application des dites clauses.



26 27 28
OCTOBRE 2012

FORMULAIRE EXPOSANTS 2012
« PLAN DE SALLE »

PLAN DE PLACEMENT

La présente numérotation n'est fournie qu'à titre indicatif

28 Emplacements effectifs dont 6 en périphérie
Allées de 2m – Musique d'ambiance - Gestion des entrées/sorties optimisées
Espace bar buvette petite restauration





26 27 28
OCTOBRE 2012

FORMULAIRE EXPOSANTS 2012
« Les Visuels »

- E-mailing + Newsletter envoyée à J-30 et J-7
- Relais Presse Spécialisée et Radios Régionales

Projet de panneaux 4x3

PARALLÈLES TOUR
PREMIÈRE ÉDITION

26 27 28
OCTOBRE 2012

De 10h à 19h

Entrée 8€

Experts & Exposants
Centre Maurin des Maures

16 conférences + 2 films
Cinéma Le Raimu

3 Soirées de l'étrange...
Unic Bar (dès 21h)

COGOLIN
WWW.ASSOCIATION-PARALLELES.COM

Premier regroupement des meilleurs Experts
en Sciences Parallèles

Logos: Cogolin, 56, Noj, Association Parallèles, Unic Bar, Votre logo ICI

PARALLÈLES TOUR

PREMIÈRE ÉDITION

26 27 28

OCTOBRE 2012

FORMULAIRE EXPOSANTS 2012
« Les Visuels »

Affiches et Posters

PARALLÈLES TOUR
1er Regroupement d'Experts en Sciences Parallèles

VOYANCE
HYPNOSE
MAGNÉTISME
MENTALISME
ASTROLOGIE
NUMÉROLOGIE
THÉRAPIES ÉNERGÉTIQUES
DÉVELOPPEMENT PERSONNEL
ETC... ETC...

De 10h à 19h

Association **para** lèles
ENTRÉE 8€

26 27 28
OCTOBRE 2012
COGOLIN
WWW.ASSOCIATION-PARALLELES.COM

Experts / Exposants
Centre Maurin des Maures
16 Conférences + 2 films
Cinéma Le Raimu
3 Soirées de l'étrange...
Unic Bar (dès 21h)